

**SECRETARE-TRESORIER,**

- Sa nomination, 14.
- Il aura la garde des livres, etc., 14.
- Toute copie certifiée par lui sera authentique, 14.
- Donnera caution, 14.
- Recevra les deniers de la municipalité, 15.
- Fera les paiements autorisés, 15.
- Devoirs du, 14.
- Honoraires du, 25.
- Il sera le percepteur des cotisations, 82.
- Il sera greffier du juge de paix dans les poursuites, 93.

**SECRETARE PROVINCIAL,**

- Fera insérer dans le *Canada Gazette*, copie de l'ordre en conseil autorisant les publications dans une seule langue, 7.
- Fera connaître, sous son seing, les nominations faites par le gouverneur, 19.

**SERMENTS,**

- Seront attestés, 102.
- Tout conseiller prêtera serment d'office, Les électeurs prêteront serment s'ils en sont requis, 37.
- Les constables spéciaux prêteront serment, 37.
- Les estimateurs prêteront serment, 18.
- Les poursuites pour cotisations et amendes seront décidées sur le serment de certaines personnes, 94.
- Devant qui les serments requis par cet acte seront prêtés, 102.

**SESSIONS, 10-12.**

- De tout conseil seront publiques, 11.
- Des conseils de comté, 10.
- locaux, 10.
- Spéciales, 10.
- Ajournement des, 11.
- Défaut de réunion, 11.
- Lieu et temps de la première session d'un conseil de comté, 11.
- D'une municipalité locale pourront être tenues dans une ville ou village, 47.
- Lieu des, 23.
- Limitation du nombre des, 23.
- Maintien du bon ordre aux, 19.

**SHERBROOKE (LA VILLE DE),**

- Actes y relatifs, 134.
- Sera comprise dans le comté de Compton, 103.

**SHIPTON,**

- Les huit premiers rangs de ——— formeront la municipalité du township de Shipton, 134.
- Le reste de ce township formera la municipalité de Cleveland, 134.

**SOREL,**

- Érigé en ville, 134.

**SURINTENDANT DE COMTE**

- Charge abolie, 34.
- Comment ses devoirs seront exercés, 84.

**SURINTENDANT SPÉCIAL,**

- Sa nomination, 34.
- Un secrétaire-trésorier pourra être nommé, 34.
- Honoraires, 25.

**TAXE SPÉCIALE,**

- Sur les intéressés dans un ouvrage public, 23.

**TÉMOINS,**

- Dans les poursuites pour recouvrement de taxes, &c., 94.

**TERMES,**

- Interprétation et définition de certains termes, 3, 4.

**TERRAINS,**

- Seront pris pour les chemins, &c., sauf indemnisations, 67.
- Occupés par les chemins ou pris pour les chemins appartiendront aux municipalités, 68.

**TERRES,**

- Qui pourra entrer sur, pour faire des relevés, &c., 64.
- Listes des terres, pour arrérages de taxes, 66.

**TERREBONNE,**

- Érigé en ville, 134.

**TITRE,**

- Abrégé, de cet acte, 2.

**TOWNSHIP,**

- Définition de ce terme, 3.
- Les habitants de chaque township formeront une corporation municipale, 8.
- Townships contenant moins de 300 âmes, 43.
- L'annexion d'un township ou partie de township, 42.
- Union de deux ou plusieurs, 43.

**TRAVAUX DES CHEMINS ET PONTS.—**  
Voyez CHEMINS.**TRAVERSESES,—** Voyez PASSAGES D'EAU.

- Règlements au sujet des, 20 et 54.
- Licenses, 20, 54.

**TROIS-RIVIERES (CITÉ DE),**

- Actes y relatifs, 134.

**TROIS-RIVIÈRES (PAROISSE DE), 103.****TROT,**

- Aller plus vite qu'au, 28.

**TROTTOIRS,**

- Niveau des, 30.
- Leur construction, entretien, etc., 30.
- Des arbres le long des, 26.

**UPTON,**

- Partie annexée à la paroisse de St. Hugues, 102.
- Voyez ST. EPHREM.

**VACANCES,**

- Dans les conseils locaux, 13.
- Remplies par le gouverneur en certains cas, 19.